



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 25 juin 2026
Présidence: M. Laurent Berthet
Objet : PRÉAVIS 10/2026 - TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA
MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N°10/2026 de la Municipalité du 11 mai 2026 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. **de fixer** comme suit les traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2026 - 2031 :

a) syndic, indemnité annuelle	CHF 90'400.00
b) municipal-e, indemnité annuelle (x 4)	CHF 67'800.00
c) syndic, frais de représentations annuels	CHF 6'000.00
d) municipal-e, frais de représentations annuels (x 4)	CHF 4'800.00
e) affiliation prévoyance professionnelle, estimation	8%
f) retenues des charges sociales usuelles	
g) les montants des indemnités annuelles seront indexés sur le coût de la vie (IPC);	
2. **que toutes les indemnités** de représentations (jetons de présence, vacations, montants forfaitaires, etc.) perçues par les membres de la Municipalité dans le cadre de leur mandat soient intégralement reversées à la commune.

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2026.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Berthet

Catherine Fonjallaz